

Montréal, le 16 janvier 2024

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et  
demandes de modification des tarifs de Gazifère à compter du  
1<sup>er</sup> janvier 2023 et du 1<sup>er</sup> janvier 2024  
Dossier de la Régie : R-4194-2022 Phase 3B

---

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 15 janvier 2024 requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses de Gazifère aux demandes de renseignements (DDR) sur les sujets de la Phase 3B dans le dossier cité en objet<sup>1</sup>.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet à Gazifère de déposer ses réponses aux DDR **au plus tard le 18 janvier 2024, à 16 h.**

La Régie modifie le calendrier de traitement des phases 3A et 3B, présenté à la décision D-2023-121<sup>2</sup>, afin de reporter également la date du dépôt de la preuve des intervenants sur les sujets de la Phase 3B **au 25 janvier 2024, à 16 h.**

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0296](#).

<sup>2</sup> Décision [D-2023-121](#), Section 2.2.